

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 23 mars à 20 h 30**

Le vingt-trois mars deux mille quinze, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 16 mars 2015.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (25) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoint : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, M. RAPPELLI Michel, Mme PICQ Valérie, M. JAVELLE Hervé M. BOUCHET Patrick, – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, M. VERZELETTI-COMBES Jean, M. RACLE Didier, M. MONTMARTIN Jean-François, Mme VINARD Béatrice, M. BREURE Laurent, Mme BASSON Christiane, M. GARDE Amaury, Mme BAYARD Brigitte

Absents au moment du vote (2 dont 1 pouvoir) :

Mme OUIILLON Elisabeth, M. LOURDIN Gilles (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves).

Secrétaire de séance : (désigné(e) à l'unanimité) Mme JACQUIER-BRANCIER Marie-Claude

* * *

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 février 2015

FINANCES

1. BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

M. Guillermin constate une diminution de l'épargne brute de la commune. Il demande si celle-ci est due uniquement à une baisse de recettes ou si l'augmentation des dépenses ne contribue pas à cette diminution.

M. Bonnefond répond que les deux phénomènes se produisent conjointement et il est exact que les dépenses ont également augmenté. Les dépenses de personnel ont augmenté de 100 000 € durant l'année, les dépenses de frais généraux également et les subventions versées aux associations, notamment au titre de l'enfance, ont augmenté du fait de la reprise par la commune de la compétence petite-enfance.

M. Bonnefond ajoute toutefois que les prévisions de ce budget primitif sont par nature prudentes. Il est possible que certaines dépenses aient ainsi été surestimées.

Mme Bayard demande à quoi correspond l'article « fournitures non-stockées » qui connaît une importante augmentation cette année.

M. Bonnefond répond que la commune a souhaité décomposer en deux articles les dépenses relatives en fournitures de produits d'entretien. Le montant prévu au titre des fournitures non-stockées est en fait une partie de celui qui était antérieurement prévu dans un autre article.

M. Guillermin constate que les gens disent que les temps Peillon coûtent cher à la commune. Il estime que la municipalité doit être en mesure de répondre à ce type de remarque.

M. Bonnefond répond qu'il est encore un peu tôt pour connaître le coût total de cette réforme mais que tout est en place pour analyser l'incidence financière des dépenses induites par l'organisation des temps périscolaires et que le chiffre sera communiqué dès qu'il sera arrêté.

Mme Pascale Bayard note une diminution des subventions attribuées au CCAS.

M. Bonnefond répond que cette diminution a été décidée en raison du peu de besoin en matière d'aide sociale de la population communale.

M. le Maire ajoute que la commune a la chance d'avoir peu de problèmes en la matière. Il bénéficie d'un travail important de l'assistante sociale qui permet de régler de nombreux problèmes en amont.

M. Guillermin demande si la baisse des dotations sur les prochaines années a été calculée et comment.

Il lui est répondu que dans la mesure où la commune connaît la diminution de l'enveloppe souhaitée par l'Etat sur les prochaines années et dans la mesure où elle connaît l'impact sur ses finances des diminutions précédentes il lui a été facile d'extrapoler jusqu'en 2017 le niveau des baisses de dotations. Il est toutefois ajouté que cette prévision se révélerait fautive si l'Etat décidait de modifier cette politique ou de répartir différemment entre collectivités les baisses de dotations annoncées.

M. Racle demande à quoi correspondent les crédits prévus au titre du chantier sur le Mallevall.

M. le Maire explique qu'il s'agit de l'aménagement de terrains naturels situés le long de la rivière sur lesquels il est prévu de réaliser un parc et des ouvrages de rétentions pour répondre aux périodes de crues. Les travaux qui seront faits cette année concerneront uniquement la création de passerelles d'accès vers ces terrains depuis le lotissement Jolival.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le budget primitif de la commune.

2. BUDGET PRIMITIF 2015 DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

M. Jacquemot demande si la capacité d'investissement excédentaire du budget eau potable pourrait être utilisée pour financer des dépenses du budget communal.

M. Bonnefond répond par la négative, les deux budgets étant strictement séparés. Il est ainsi impossible de faire financer par la commune des dépenses d'eau potable de même qu'il est impossible d'utiliser les recettes tirées de la vente d'eau potable pour financer des investissements relevant de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le budget primitif du service de distribution d'eau potable.

3. FIXATION DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. De maintenir les taux inchangés pour l'exercice 2015.

4. DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la modification des conditions d'amortissement.

TRAVAUX

5. AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU CHENE DE LA DAME

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver cet avenant, et
2. D'autoriser M. le Maire à le signer.

6. AVENANT AU MARCHE A BONS DE COMMANDE VOIRIE-RESEAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la prolongation de ce marché, et
2. D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

PERSONNEL

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le tableau des effectifs communaux.

8. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver cette modification.

URBANISME

9. ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN ET CONSTITUTION DE SERVITUDES DANS LE SECTEUR DES VIGNES

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la bande de terrain et la constitution de servitudes dans ce secteur.

ASSOCIATIONS

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Verzeletti-Combes demande si les critères de répartition des subventions tiennent compte de la propension ou non des associations à faire leurs achats dans les commerces feuillantins.

M. Javelle répond qu'un tel critère serait bien difficile à appliquer. La commune ne peut au mieux que faire des recommandations aux associations sans être sûre qu'elles soient suivies.

M. Bouchet ajoute qu'il est important dans ce but que le groupement des commerçants procède à un lobbying important auprès des autres associations lors du prochain forum de la rentrée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver la bande de terrain et la constitution de servitudes dans ce secteur.

11. SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA BIENNALE DE L'AQUARELLE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'approuver le versement de cette subvention au comité des fêtes.

ENFANCE / JEUNESSE

12. TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE : CONVENTION ASRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

1. D'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

***** Séance levée à 22 h 30 *****

Prochaine séance : le lundi 27 avril 2015 à 20h30